



Suite à l'accord signé en catimini, la Direction va nous **IMPOSER** des jours de congés !

Dans le cadre d'une crise sanitaire sans précédent, le gouvernement a publié une loi d'urgence le 24 mars 2020. Ce texte permet aux directions d'imposer des jours de congés et des RTT ou CET. Hier, un « accord » a été trouvé avec certaines organisations syndicales (CFDT, SNB) pour nous imposer 5 jours de congés payés et 5 jours RTT jusqu'au 31 mai 2020.

Ces jours pourront nous être imposés, du jour au lendemain, sans obligation de prise en compte de notre situation personnelle et sans aucune obligation d'accorder un congé simultané si nous sommes en couple dans l'entreprise.

La rémunération brute mensuelle habituelle sera maintenue **mais avec 901 M€ de résultats avant impôts, obtenus en 2019 grâce à notre travail**, cela aurait été une provocation que de s'y attaquer ! Les parties (SNB/CFDT/Direction) ont occulté les autres éléments de rémunération (variable et exceptionnel), décidant conjointement de les remettre à plus tard. **Pas très rassurant de leur part !**

Pour Autrement Solidaires, les jours de congés sont faits pour que nous soyons libres, pour que nous nous reposions et non pour être confinés chez soi. Pour assurer la continuité de service, **nous prenons déjà des risques pour venir au travail** mais la Direction nous demande encore des efforts. Certains métiers (ex les pro et surement ...back office) aujourd'hui, sont submergés par le travail au vu de cette crise : prendre des congés forcés n'est donc pas le meilleur moment pour répondre aux besoins clients.

Cette même Direction qui a clairement refusé de distribuer une prime Gilet Jaune à la hauteur de ce qui s'est fait dans le Groupe Crédit Agricole. Cette même Direction qui a distribué une enveloppe MSI indécente.

Une fois de plus, LCL s'engouffre dans « l'aubaine ordonnance » qui lui offre la possibilité de nous imposer des congés mais pas sur la mesure qui permettrait à LCL de nous accorder une prime pouvant aller jusqu'à 2000 € ! Le tout avec la bienveillance des signataires.

Sachez que certaines entités du Groupe n'appliquent pas cette restriction des congés, leur activité étant jugée indispensable. La Direction LCL nous a suffisamment martelée que la nôtre l'était également !!

AS ne cautionne pas cette signature. Pour éviter la prise de congés en masse lors de la reprise qui s'annonce compliquée et très chargée, nous aurions négocié la création d'une ligne spéciale sur le CET pour des jours qui auraient pu être débloqués en 2021 et 2022. Jusqu'à quand autoriserez-vous certaines organisations syndicales à signer des accords contraires à la défense de vos intérêts ?

Si vous aussi, vous concevez le dialogue social AUTREMENT, rejoignez-nous !